

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25078

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### PRÊT D'UNE ŒUVRE AU MUSÉE CLÉMENT ADER À MURET

\*\*\*\*\*

Vu la demande du 07 mai 2025 du musée Clément Ader de la Ville de Muret ;

Considérant que ce musée organise une exposition **Un musée à ciel ouvert, le parc Clément Ader** du 12 juin 2025 au 21 septembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de cette exposition, l'œuvre suivante :

Paul Manaut, *Jeune maternité*, circa 1927, calcaire oolithique

Appartenant aux collections du musée des beaux-arts de Carcassonne a été demandée en prêt par le musée Clément Ader ;

Considérant que le musée Clément Ader s'engage à prendre en charge l'ensemble des charges liées au prêt (transport, assurances, conservation...) ; et que les prêts de ce type participent au rayonnement de la Ville dans le domaine de la culture ;

J'ai donc décidé du prêt gratuit de cette œuvre au musée Clément Ader de la Ville de Muret du 12 juin 2025 au 21 septembre 2025.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 14 mai 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250514-24804-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025